

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de NEUFCHATEL-EN-BRAY

COMMUNE DE BOSC-MESNIL

616 Route du Centre - 76680 –
Tél: 02 35.34.50.68 / Fax : 09 70 61 36 67

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JUILLET 2018

L'an deux mille dix- huit, le vendredi 6 juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur François BATTEMENT, Maire de Bosc-Mesnil

Date de convocation 2 juillet 2018

PRESENTS : Mmes et MM. Nicole LEROY, Myriam QUEVAL, François BATTEMENT, Ludovic LEBRETON, Sylvain CAMPAIN, Sylvain BINET, Jean-Marie MAINOT, Patrick BOISSAY,

ABSENTS EXCUSES : M. Denis MANUEL (pouvoir à Mme Nicole LEROY)
M. David HALOT (pouvoir à M Ludovic LEBRATON)
M. Pascal VAN DE STEENE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUEVAL Myriam

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Le procès - verbal de la séance du 13 avril 2018 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une délibération doit être portée à l'ordre du jour concernant l'aide aux jeunes et demande leur accord. Accord à l'unanimité.

LOTISSEMENT – PROPOSITION DE RACHAT
N° 06/07/2018 - 01

Monsieur ERNST directeur général du Foyer Stéphanois a présenté aux membres du Conseil Municipal le dossier de rachat du lotissement qu'il a proposé à la société Seine Habitat propriétaire actuel et qui est détentrice d'un bail emphytéotique, (les terrains sur lesquels sont construites les maisons appartiennent à la commune)

Le Foyer Stéphanois propose le rachat des terrains cadastrés AM 203 et AM 204 d'une superficie de 49,63 ares, pour la somme de 150 000.00 €.

Sur l'aspect technique le Foyer Stéphanois envisage une petite réhabilitation, qui comprendrait le ravalement des façades, le remplacement des boîtes aux lettres et un contrôle des VMC (estimation 125 000.00 €)

La garantie d'emprunt accordée au Foyer Stéphanois pour le rachat se substituera à celle que la commune avait donnée à Seine Habitat.

Cette présentation faite, Monsieur ERNST a pris congé.

Après délibération, les membres du Conseil municipal ont accepté à l'unanimité la vente des terrains cadastrés AM 203 et AM 204 pour 49.63 ares au Foyer Stéphanois pour la somme de 150 000.00 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document.

ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT

N°06/07/2018 - 02

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société Valmi, suite à une double facturation nous a fait parvenir un chèque de 134.40€. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'encaissement du chèque.

MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

N° 06/07/2018 - 03

Dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 19 novembre 2020, les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, doivent faire, sous peine d'irrecevabilité, l'objet d'une médiation préalable obligatoire. Cette médiation doit être confiée au centre de Gestion, sous réserve de signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion avant le 1^{er} septembre 2018.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de signer la convention d'adhésion avec le centre de Gestion 76.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES 2018

N°06/07/2018 - 04

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de participer au financement du Fonds Départemental d'Aide aux jeunes sur la base de 0.23 € / habitant. Pour l'année 2018 la cotisation s'élève à 71.99 €.

INFORMATION SUR AVANCEMENT DOSSIER RESERVE INCENDIE

N°06/07/2018 - 05

Monsieur le Maire fait un premier point sur l'avancement du dossier réserve incendie. Une subvention de 40% a été attribuée à la commune par le DETR (Etat). La commune attend toujours la venue du géomètre pour la mise en place des bornes sur le terrain.

CLOTURE ECOLE

N°06/07/2018 - 06

Monsieur le Maire fait part d'une demande des institutrices pour reculer la clôture de la cour de l'école afin que les élèves disposent d'un espace herbe plus grand. Le dossier va être étudié pour déterminer la limite de la nouvelle clôture.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion d'information concernant les regroupements de communes a été faite à Bradiancourt. Cette 1^{ère} réunion réunissait les Maires de 9 communes limitrophes du secteur. Une prochaine réunion doit être organisée pour les conseillers municipaux.
- Du 17 janvier au 16 février 2019 aura lieu le recensement de la population.
- La Communauté de Communes Bray Eawy propose aux communes qui le désirent l'implantation d'un conteneur textile, la proposition est acceptée.
- Depuis le 25 mai 2018 est entré en vigueur le règlement général sur la protection des données (RGPD). Un délégué à la protection des données doit être désigné. Des renseignements auprès de plusieurs organismes sont pris.

La séance est levée à 22 H 35